

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2972

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Missions protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, la santé et le volet éducatif - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et plus spécifiquement les enfants en difficulté, et en situation de handicap et aux associations intervenant sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions PMI

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-2972**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Missions protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, la santé et le volet éducatif - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et plus spécifiquement les enfants en difficulté, et en situation de handicap et aux associations intervenant sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions PMI**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La présente délibération concerne le soutien aux associations gestionnaires d'EAJE de moins de 6 ans et ayant un projet spécifique en direction des familles en difficulté et des enfants en situation de handicap ainsi qu'aux associations partenaires de la PMI dans ses missions de prévention et de promotion de la santé auprès des jeunes enfants, des adolescents et des familles.

Le soutien à ces associations est en adéquation avec le projet métropolitain des solidarités (PMS) 2017-2022, adopté par délibération du Conseil n° 2017-2275 du 6 novembre 2017 :

- au titre de l'amélioration de la qualité d'accueil individuel et collectif de l'enfant- fiche action PMS n° 43,
- en termes de lutte contre les inégalités en santé, en tant que démarche transversale aux missions de la PMI.

Ce soutien participe aussi aux synergies des politiques publiques dans le cadre du schéma de service aux familles (SAF) piloté par l'État - Caisse d'allocations familiales (CAF), voté le 10 novembre 2016 (délibération n° 2016-1546) par le Conseil. Parmi les orientations opérationnelles de l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans, le SAF met l'accent sur l'adaptation de l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité socio-économique et aux besoins des familles fragilisées par le handicap ou la maladie de l'enfant.

**II - Les actions soutenues en 2017**

L'intervention en faveur de l'accueil du jeune enfant se confirme à travers le nombre d'enfants concernés, et la nature des difficultés auxquelles sont confrontés certains enfants et leurs parents.

En 2017, les associations soutenues par la Métropole de Lyon ont accueilli 4 436 jeunes enfants contre 3 864 en 2016. Ces associations mènent des actions particulières en direction des enfants en situation de handicap ou en difficulté sociale. Certaines actions touchent des publics en difficulté économique, bénéficiaires des minimas sociaux, estimés à plus de 445 familles sur le total des enfants accueillis (dont les fratries). L'essentiel des associations développe des actions transversales avec la PMI, les acteurs de la santé, de l'insertion, de l'emploi et du logement, via les foyers de jeunes et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), notamment.

L'accueil du jeune enfant permet aussi l'insertion sociale ou professionnelle des parents, les mamans en particulier. Le bilan des actions 2017 fait ressortir les points suivants :

- 277 enfants en difficulté identifiés en 2017 : troubles du comportement, retard d'apprentissage du langage, contexte de violences conjugales, accueil d'urgence pour permettre l'accès à l'emploi ou la formation des parents,
- 148 enfants en situation de handicap lourd, identifiés en 2017 contre 103 en 2016 : autisme, déficience sévère, maladies génétiques, handicap psychomoteur, etc.

### III - Proposition de renouveler le soutien financier de la Métropole pour 2018

#### 1° - EAJE et associations œuvrant pour les enfants en difficulté, et en situation de handicap

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé de renouveler le soutien de la Métropole aux associations suivantes :

Associations d'accueil du jeune enfant	Objectifs dans le PMS	Objectifs dans le SAF État-CAF	Subventions Métropole en 2017 (en €)	Subventions Métropole proposées en 2018 (en €)		
1 - ADAPEI : association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales, gestion de la passerelle du sourire, Lyon 3°	Fiche action n° 43  Améliorer la qualité d'accueil individuel et collectif de l'enfant	SAF	6 185	6 185		
2 - association de gestion et de développement des services, gestion EAJE, Lyon 5°			5 567	5 567		
3 - Célestine, Lyon 2°			2 651	2 651		
4 - centre social de la Sauvegarde, gestion de Vanille et Chocolat, Lyon 9°			5 302	5 302		
5 - centres sociaux de Givors, gestion de 2 EAJE			3 093	3 093		
6 - la crèche Saint Bernard, 2 EAJE, Lyon 4°			6 185	6 185		
7 - entraide protestante de Lyon, micro-crèche Chaudoudoux Lyon 7°			6 185	6 185		
8 - Mutualité du Rhône, gestion de 2 micro-crèches, Lyon 9° et Lyon 3°			6 185	6 185		
9 - Éveil matin, Lyon 2°			6 185	6 185		
10 - SOS urgences mamans, Lyon 7°			619	619		
11 - union familiale de Perrache, gestion le Cocon de Blandine, Lyon 2°			4 417	4 417		
12 - Micro crèche Baby Némé, association Petit Némé, Villeurbanne			5 302	5 302		
<i>Sous-total</i>					57 876	57 876
13 - Souris Verte, Lyon 7°					44 180	44 180
14 - Croix-Rouge française, Villeurbanne					17 672	17 672
15 - ODYNEO ex-association régionale des infirmes moteurs cérébraux (ARIMC), Lyon 9° ayant changé de dénomination le 1 <sup>er</sup> juin 2018.			33 577	33 577		
<i>Sous-total</i>			95 429	95 429		
<b>Total</b>			<b>153 305</b>	<b>153 305</b>		

En 2017, les 3 associations spécialisées (sous-total n° 2 du tableau), "Souris Verte", "Croix Rouge française" et "ODYNEO ex-ARIMC", totalisent 28 % des enfants accueillis dans les structures (1 270/4 428). Elles accueillent 46 % des enfants en situation de handicap et 43 % des enfants en difficulté.

Les 13 associations de plus petite taille accueillent néanmoins de plus en plus d'enfants en situation de handicap et de parents inscrits dans un parcours de formation ou d'insertion professionnelle.

## 2° - Associations intervenant sur la santé préventive, en prolongement et en complémentarité avec les missions PMI

Ces associations interviennent en complémentarité et en cohérence avec les missions sanitaires de la PMI.

Plusieurs associations déjà reconnues du temps du Conseil général du Rhône avant 2015, agissent encore à un niveau local ou d'agglomération, dans des domaines en lien avec les compétences PMI. De ce fait elles contribuent et viennent en renfort des politiques publiques de la Métropole.

Leurs actions portent sur l'accueil, la prévention et l'accompagnement à la santé des enfants de moins de six ans, des jeunes au moment de la construction de leur vie affective et sexuelle ainsi qu'aux adultes et parents concernés. De façon générale, ces actions ciblent surtout les publics en difficultés sociales ou en souffrance. Elles contribuent ainsi à la lutte contre les inégalités sociales en santé. De plus, pour certaines, concernant la parentalité, leur inscription dans le SAF, piloté par l'État et la CAF, en partenariat avec la Métropole, favorise la synergie des politiques publiques.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de renouveler le soutien de la Métropole aux associations suivantes :

Associations participant aux politiques publiques de la PMI	Enjeux et objectifs dans le PMS	Enjeux et objectifs dans le SAF État - CAF	Subventions Métropole en 2017 (en €)	Subventions Métropole proposées en 2018 (en €)
1- Cabiria - Lyon 1er	Lutte contre les inégalités sociales en santé (ISS)	SAF	4 400	4 400
2- Médecins du Monde (MDM) - Lyon 1er			5 360	5 360
3- Fondation AJD - Caluire et Cuire			3 000	3 000
4- Association des collectifs enfants parents professionnel (ACEPP RHÔNE) - Lyon 3°	Favorise la scolarisation en maternelle des enfants des gens du voyage		2 065	2 065
5- Espace de prêt et de promotion du jouet - Oullins	Égalité et accès à la culture dès le jeune âge	SAF	2 600	2 600
6- Musigones - Lyon 3°			1 200	1 200

Associations participant aux politiques publiques de la PMI	Enjeux et objectifs dans le PMS	Enjeux et objectifs dans le SAF État - CAF	Subventions Métropole en 2017 (en €)	Subventions Métropole proposées en 2018 (en €)
7- Galactée, accompagnement à l'allaitement - Lyon 7°	Fiche action n° 14		800	800
8- Jumeaux et plus Association du Rhône - Lyon 7°	Développer des actions de prévention précoce en périnatalité auprès des publics isolés et précaires		800	800
9- Docteur Clown - Tassin la Demi Lune	Intervention en direction des enfants de l'IDEF		1 700	1 700
10- Association française des centres de consultation conjugale (AFCCC) - Lyon 1er	Fiche action n° 4 Promotion des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)	SAF	6 100	6 100
11- Centre de la famille et de la médiation, ateliers paroles d'enfants de parents séparés		parentalité	0	2 075
12- Association de lutte contre le sida (ALS) et pour la santé sexuelle : séances d'éducation à la sexualité en direction des jeunes accueillis dans les maisons d'enfants à caractères social (MECS) - Lyon 1er	lutte contre les ISS	actions en direction des jeunes	0	2 000
13 - Accueil petite enfance Lieu parole - APELIPA - Lyon 1er	soutien à la parentalité	SAF		1 900
14 - La petite maison de Caluire - Caluire et Cuire	soutien à la parentalité	parentalité		1 000
<b>Total</b>			<b>28 025</b>	<b>35 000</b>

#### IV - Modalités de versement des fonds au profit des associations concernées :

Pour les 2 associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions seront à passer avec la Métropole qui définissent, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions. Les 2 bénéficiaires sont :

- l'association Souris Verte, concernée par une subvention proposée de 44 180 €,
- l'association ODYNEO ex-ARIMC, ayant changé de dénomination le 1<sup>er</sup> juin 2018 et bénéficiant d'une subvention proposée de 33 577 €.

Pour toutes les autres associations concernées, figurant dans les tableaux ci-dessus, et bénéficiant d'une subvention inférieure à 23 000 €, la participation financière sera versée en une fois par la Métropole au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elle est due.

Quel que soit le montant de subvention accordé, toutes les associations sont tenues d'adresser à la Métropole un bilan annuel précisant le nombre d'enfants accueillis en situation de handicap et le nombre d'enfants accueillis en difficultés sociales. L'ensemble étant rapporté au nombre total d'enfants accueillis dans chaque structure ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

a) - pour l'année 2018, l'attribution des subventions aux associations d'accueil du jeune enfant d'un montant de :

- 6 185 € au profit de l'ADAPEI gestion de la passerelle du sourire, à Lyon 3°,
- 5 567 € au profit de l'association de gestion et de développement des services, à Lyon 5°,
- 2 651 € au profit de l'association Célestine, à Lyon 2°,
- 5 302 € au profit de l'association centre social de la Sauvegarde gestion de Vanille et chocolat, à Lyon 9°,
- 3 093 € au profit de l'association les centres sociaux de Givors pour la gestion de 2 EAJE, à Givors,
- 6 185 € au profit de l'association crèche Saint Bernard pour la gestion de 2 EAJE, à Lyon 4°,
- 6 185 € au profit de l'association entraide protestante de Lyon, micro-crèche Chaudoudoux, à Lyon 7°,
- 6 185 € au profit de la Mutualité du Rhône, gestion de 2 micro-crèches, à Lyon 9° et Lyon 3°,
- 6 185 € au profit de l'association Éveil Matin, à Lyon 2°,
- 619 € au profit de l'association SOS urgences mamans, à Lyon 7°,
- 4 417 € au profit de l'association union familiale de Perrache, gestion le Cocon de Blandine, à Lyon 2°,
- 5 302 € au profit de l'association Petit Némé, micro-crèche Baby Némé, à Villeurbanne,
- 44 180 € au profit de l'association Souris Verte, à Lyon 7°,
- 17 672 € au profit de la Croix Rouge française, à Villeurbanne,
- 33 577 € au profit de l'association ODYNEO ex-ARIMC, ayant changé de dénomination, à Lyon 9°,

b) - pour l'année 2018, l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations, intervenant en complémentarité et en prolongement des missions PMI d'un montant de :

- 4 400 € au profit de Cabiria, à Lyon 1er,
- 5 360 € au profit de l'Association médecins du monde (MDM), Lyon 1er,
- 3 000 € au profit de l'AJD, la Fondation à Caluire et Cuire,
- 2 065 € au profit de l'association ACEPP, à Lyon 3°,
- 2 600 € au profit de L'espace de prêt et de promotion du jeu, à Oullins,
- 1 200 € au profit de l'association Musigones, Lyon 3°,
- 800 € au profit de Galactée accompagnement à l'allaitement, à Lyon 7°,
- 800 € au profit de l'association jumeaux et plus association du Rhône, à Lyon 7°,
- 1 700 € au profit de l'association Docteur Clown, à Tassin la Demi Lune,
- 6 100 € au profit de l'association française des CCC, ateliers paroles d'enfants de parents séparés, à Lyon 1er,
- 2 075 € au profit du centre de la famille et de la médiation, à Lyon 2°,
- 2 000 € au profit de l'association ALS, séances d'éducation à la sexualité des jeunes accueillis dans les MECS - à Lyon 1er,
- 1 900 € au profit de l'association Accueil petite enfance-Lieu parole-APELIPA, à Lyon 1er,
- 1 000 € au profit de l'association La petite maison de Caluire, à Caluire et Cuire,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Souris Verte et ODYNEO ex-ARIMC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 188 305 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 :

- opération n° 0P35O3508A pour un montant de 57 876 € au profit des associations gestionnaires d'EAJE accueillant plus spécifiquement des enfants en difficulté et en situation de handicap,

- opération n° 0P35O3981A pour un montant de 95 429 € aux associations Souris Verte, Croix-Rouge française et ODYNEO ex-ARIMC,

- opération n° 0P03903611A pour un montant de 35 000 € aux associations intervenant en complémentarité et en prolongement des missions PMI.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**

.